

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2024

Le 29 mars 2024, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 24 avril 2024
Nombre de conseillers en exercices : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan	DEFOND Thérèse
CAZORLA Dominique	FORET Clotilde
CHABRIER Alexandre	MOREL Nathalie
CHARBONNIER Jérôme	PENT Damien
DEFOND Marion	

Étaient excusées :

GOUTORBE TORRE Jeannine ayant donné pouvoir à MOREL Nathalie
GIBERT Maryline ayant donné pouvoir à CHABRIER Alexandre

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2024
- Prorogation du permis de construire portant sur la construction de la centrale solaire du Limouzat
- Validation d'un devis pour la chambre froide du magasin
- Validation d'un devis pour la réparation du feu tricolore
- Application du droit de préemption dans le cadre d'une vente notifiée en zone AUa
- Travaux sylvicoles d'entretien dans la parcelle de La Bessie
- Préparation des élections européennes du dimanche 9 juin 2024
- Questions diverses

Ajouts à l'ordre du jour :

- Classement de l'impasse de La Motte en voirie communale
- Rémunération du commissaire enquêteur

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Prorogation du permis de construire portant sur la construction de la centrale solaire du Limouzat

La société Ténergie reprend le flambeau. Elle souhaite venir visiter le site puis présenter son projet au début du conseil municipal, de préférence un jeudi, si possible début juin.

Le conseil municipal donne l'accord à M. le maire de signer la prorogation du permis de construire de la centrale solaire du Limouzat.

Ordre du jour : Validation d'un devis pour la chambre froide du magasin

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise CIMBALI du Mayet de Montagne pour un montant de 11 814,73€ HT pour l'achat d'une chambre froide du magasin. L'entreprise devrait intervenir au mois de juin.

Ordre du jour : Validation d'un devis pour la réparation du feu tricolore

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise SAEM Energies d'un montant de 4 910,06€ HT pour la réparation du feu tricolore.

Ordre du jour : Application du droit de préemption dans le cadre d'une vente notifiée en zone AUa

Les parcelles BH 237, BH 224 et BH 225 au lieu-dit La Motte sont mises en vente globalement au prix de 14 000 €. Une partie de la parcelle BH 237 (7 000 m²) est classée dans la zone AUa (zone à urbaniser) du Plan local d'Urbanisme. D'après l'article DG 6 du règlement du PLU, le droit de préemption communal s'applique sur cette zone. Argumentation : la commune souhaite avoir plus de maîtrise sur les zones à construire et fait valoir la cohérence du secteur résidentiel de La Motte, en continuité avec le lotissement. Mmes DEFOND Thérèse et DEFOND Marion ne prennent pas part au vote.

Après vote à bulletin secret, par 8 bulletins « POUR » et 1 bulletin « CONTRE », la commune fait valoir son droit de préemption et propose la somme de 12 000 € pour le terrain préempté. La vente étant globale, la commune fait une offre de 2 000 € pour les autres terrains classés en zone naturelle.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à accomplir les démarches nécessaires et à signer les documents y afférant.

Ordre du jour : Travaux sylvicoles d'entretien dans la parcelle de La Bessie

L'objectif est de briser les tiges des fougères autour des plants. Le DEVIS de l'ONF est de 1 012,53€ HT. Ceci est réalisable par nos agents techniques. Après délibération, le conseil municipal décide de faire réaliser ces travaux par les agents techniques de la commune.

Ordre du jour : Préparation des élections européennes du dimanche 9 juin 2024

	Président(e) ou suppléant(e)	Secrétaire	
8h00 – 11h30	Alexandre	Nathalie	Damien
11h30 – 15h00	Dominique	Marion	Maryline
15h00 – 18h00	Jordan	Jérôme	Clotilde

Ordre du jour : Classement de l'impasse de La Motte en voirie communale

L'impasse de La Motte a déjà été intégrée au budget général de la commune. D'après l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du PLU, elle dessert toute la zone AUa sud, donc il convient de demander son classement en voirie communale.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander le classement de l'impasse de La Motte en voirie communale.

Ordre du jour : Rémunération du commissaire enquêteur

Nous n'avons pas eu de réponses à nos demandes de précisions auprès du tribunal administratif. Le règlement de l'indemnité du commissaire enquêteur pour la somme de 3 629,90€ doit être effectué au plus tôt.

Après délibération, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le montant de 3 629,90€ pour indemnité du commissaire enquêteur correspondant aux frais de déplacement et frais de rémunération afférant à l'enquête publique dans le cadre de la modification n°1 du PLU.

Ordre du jour : Questions diverses

- **Aménagement du stade**

Les aménagements extérieurs se poursuivent (terrain de pétanque, zone de stationnement...). Il convient d'installer des tables de pique-nique, des bordures en bois traité, la table de ping-pong... Il convient de réajuster les derniers devis de travaux paysagers par l'entreprise Chartier. La municipalité prévoit une inauguration le dimanche 23 juin 2024 à 10h30.

- **Aménagement de l'appartement, 8 place de la Fontaine**

Il est impératif de racheter un meuble sous évier. Les travaux de réfection menés par les agents techniques de la commune sont en cours.

- **Travaux de voirie 2024**

Les travaux de voirie 2024 devraient commencer vers le 15 mai 2024.

- **Cérémonie du 8 mai**

La cérémonie est prévue le mercredi 8 mai 2024 à 10h30 au monument aux morts. L'installation de la cantine est prévue le matin à 10h00.

- **Vente de terrain Impasse La Motte**

Suite aux différents échanges entre notaires, géomètre et la Direction des Territoires de la Loire, il convient de déposer une demande préalable mentionnant le détachement du lotissement des parcelles sous compromis avec M. CHARBONNIER. Une fois cette demande préalable instruite et absente de tout recours, il conviendra de signer l'acte de vente.

- **Commission bâtiment, et espaces communaux**

Réunion prévue le mercredi 1^{er} mai à 17h00 au stade.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 6 juin 2024 à la mairie à 19h00.
La séance est close à 22h10.